

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

RAPPORT ANNUEL 2016-2017



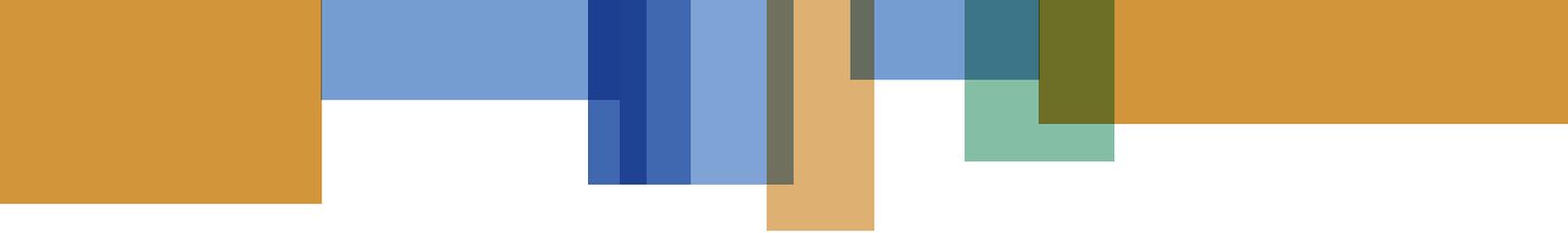


Table des matières

Mission.....	3
Conseil d'administration	4
Équipe.....	4
Comités.....	5
Activités.....	8
Aide financière pour la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois	14
États financiers audités.....	19

MISSION

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est une organisation à but non lucratif qui œuvre à l'échelle du Québec. Il a pour mission de soutenir et de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois.

Depuis 1995, le ministère de la Culture et des Communications a délégué au Conseil du patrimoine religieux du Québec la gestion du programme de restauration du patrimoine culturel à caractère religieux portant sur les biens immobiliers, les œuvres d'art et les orgues à tuyaux. Par le truchement des multiples engagements du Conseil, les différentes traditions religieuses travaillent de concert et en collaboration étroite avec les propriétaires, les collectivités locales et l'État québécois. Le Conseil se compose de 12 tables de concertation régionales, réunissant différents experts, professionnels et représentants laïques ou cléricaux. Le rôle des tables consiste notamment à analyser les demandes d'aide financière qui sont soumises dans leur région et à proposer un ordre de priorité pour les demandes.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a également créé des comités spécialisés. Le comité des œuvres d'art est composé d'experts venant d'institutions muséales réputées et il est chargé de sélectionner les dossiers de restauration d'œuvres d'art et de biens mobiliers. Le comité des orgues réunit des experts des grandes écoles de musique du Québec et il recommande les projets de restauration d'orgues. Le comité des archives a pour but d'encourager et de soutenir les représentants des communautés et des traditions religieuses afin d'assurer la pérennité de leurs archives et d'en garantir la valeur de témoignage pour les générations à venir.

Rappelons que dès 2007, dans la foulée de la vaste réflexion de la Commission de la culture de l'Assemblée nationale sur le patrimoine religieux, le Conseil du patrimoine religieux du Québec propose de se donner de nouvelles missions, notamment en matière de services-conseils et d'accompagnement. Le principe de partenariat, présent dès les origines, se trouve ainsi mieux défini et la nouvelle appellation de « conseil » traduit l'élargissement du mandat et de nouvelles orientations stratégiques pour l'organisme. Ainsi, de nombreuses initiatives en matière d'acquisition de connaissances, de concertation et de diffusion sont entreprises.

De plus, le Conseil du patrimoine religieux du Québec fait de la question de la désaffectation des lieux de culte patrimoniaux un axe stratégique d'intervention. La conversion des édifices excédentaires s'impose désormais comme la voie d'avenir et une condition de conservation viable. Colloques, publications, formations, études de cas se sont multipliés au Conseil, qui est devenu l'interlocuteur privilégié sur cette question auprès des autorités locales, régionales et nationales. De plus, le Conseil a mis sur pied une enquête permanente sur les églises en mutation, concernant les bâtiments fermés, vendus ou transformés, lui permettant de bénéficier d'un regard unique sur cette question au Québec.

En 2016, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a adopté un nouveau plan stratégique afin de mieux répondre à la mission élargie qu'il s'est donnée. Ce plan entend mettre en marche différentes initiatives afin notamment de renforcer les alliances et les partenariats, de mieux soutenir la prise en charge du patrimoine religieux par les communautés et d'encourager des pratiques de maintien préventif des édifices.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est administré par un conseil d'administration composé de 18 administrateurs dont 1 est désigné par chaque table de concertation régionale pour un total de 12 et 6 sont choisis parmi les membres actifs. Le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises dans le courant de l'année 2016-2017 pour guider la direction dans le développement de l'organisation.

Président

Jean-François Royal*
Directeur – Musée des religions du monde

Vice-présidente

Caroline Tanguay*
Adjointe au vicaire général – Archidiocèse de Montréal

Vice-président

Benoît Lamarre*
Responsable du soutien au milieu, patrimoine et collections – Ville de Laval

Trésorier

Yves Grondin*
Conseiller municipal – Ville de Drummondville

Secrétaire

Josée Grandmont*
Directrice – Musée des Ursulines de Trois-Rivières

Richard Bégin

Conseiller municipal – Ville de Gatineau

Denis Charpentier

Économiste diocésain – Diocèse de Saint-Hyacinthe

Jean-Marie Fallu

Historien et muséologue

Marie-Sol Gaudreau

Directrice générale – Diocèse anglican de Québec

Stéphan Martel

Directeur général par intérim – Musée Marguerite-Bourgeoys

Mélanie Milot

Coordonnatrice à la culture et aux communications – MRC de Rivière-du-Loup

Normand Paquette

Économiste diocésain – Archidiocèse de Sherbrooke

Pierre B. Paquin

Avocat – Bélanger Sauvé

Ghyslain Raza

Conservateur – Musée militaire de Trois-Rivières

Denis Robitaille

Directeur général – Fiducie du patrimoine culturel des Augustines

Gérald Savard

Préfet – MRC du Fjord-du-Saguenay

James Sweeny

Archiviste – Diocèse anglican de Québec

Martin Yelle

Coordonnateur – Centre Emmaüs des Bois-Francs

* Membres du comité exécutif

ÉQUIPE

L'équipe du Conseil du patrimoine religieux du Québec a offert des services-conseils pour une centaine de projets de restauration d'édifices religieux patrimoniaux, de biens mobiliers et d'orgues soutenus par la mesure d'aide financière. De plus, elle a participé à l'organisation de plusieurs activités de concertation à l'échelle locale, régionale et provinciale, ainsi qu'à la réalisation d'une veille d'information sur les changements d'usage des lieux de culte.

Jocelyn Groulx

Directeur

Hélène Petit

Adjointe à la direction

Denis Boucher

Conseiller en patrimoine

Johanne Picard

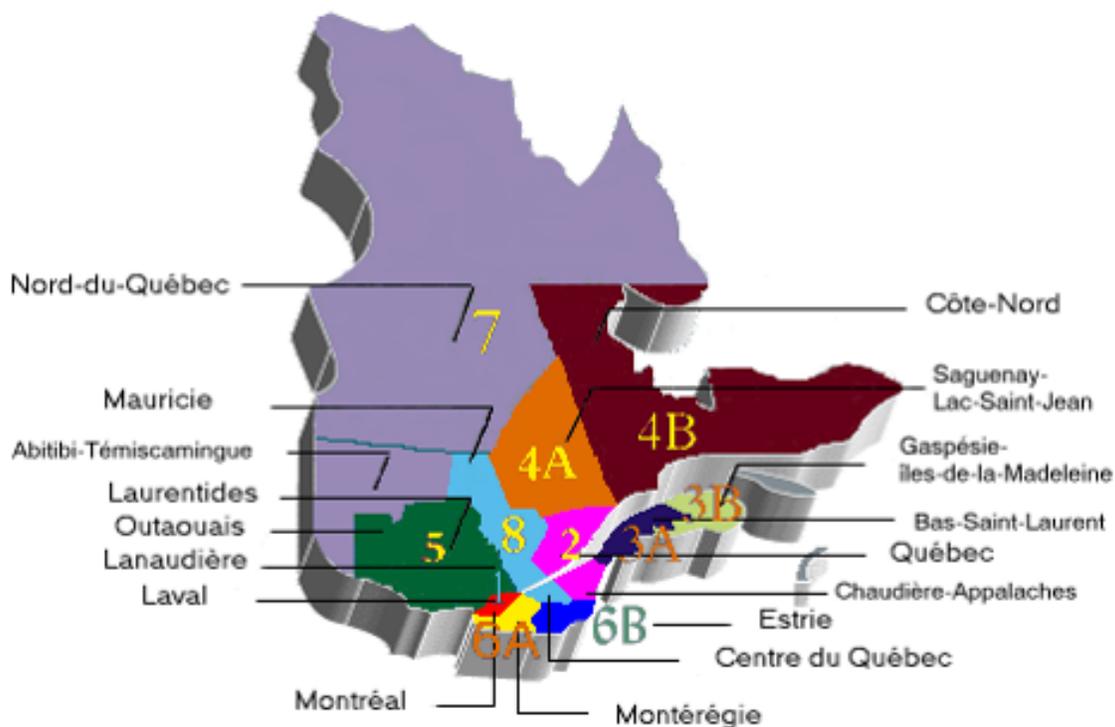
Chargée de projet

Valérie Couet-Lannes

Agente de recherche

Isabelle Lortie

Stagiaire



COMITÉS

Tables de concertation régionales

Les tables de concertation régionales sont composées de représentants laïques ou cléricaux des traditions religieuses propriétaires de bâtiments patrimoniaux, d'experts en patrimoine (historiens, architectes, etc.), de gestionnaires municipaux, d'agents culturels et ruraux ainsi que de représentants du ministère de la Culture et des Communications. Ces derniers ont un rôle d'observateur et de conseiller sans droit de vote. Dans chacune des régions du Québec, ces tables de concertation diffusent l'information sur l'aide financière, reçoivent les demandes, acceptent les projets de restauration en fonction des enveloppes budgétaires et participent au suivi des projets.

Table de Montréal

Caroline Tanguay
 Caroline Clermont
 Robert Allard
 Susan Bronson
 Benoît Cardin
 Jean-Pierre Couturier
 Anne-Marie Dufour
 Clarence Epstein
 David Hanna
 Josée Lemoine
 Mathieu Payette-Hamelin

Présidente

Table de Québec–Chaudière-Appalaches

Marie-Sol Gaudreau
 Pierre-André Corriveau
 Gilles Dupuis
 Rémy Gagnon
 Alex Lachance-Fortin
 Claude Lepage
 Grant D. McConnell
 Denis Robitaille
 Odile Roy
 James Sweeny
 Yvan Thériault
 Éliane Trottier

Présidente

Table du Bas-Saint-Laurent

Mélanie Milot
 Amélie Brière
 Nadia Fillion
 Michel Lavoie
 Paul-Louis Martin
 Euchariste Morin
 Stéphane Pineault
 Yvan Thériault
 James Sweeny

Présidente

ACTIVITÉS



Cinquième Forum sur le patrimoine religieux



De gauche à droite : Marie-Andrée L'Espérance, commissaire au développement économique à la Ville de Montréal; Édouard-Julien Blanchet, coordonnateur d'Espace parvis; Josée Laforest, présidente de la Fabrique de Saint-Basile; Richard Pelletier, président de la Société d'histoire de Saint-Basile.



Mathieu Bock-Côté, sociologue, chroniqueur et auteur



Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française

Le cinquième Forum sur le patrimoine religieux s'est tenu les 3 et 4 novembre 2016 à Montréal. Il a regroupé plus de 150 participants, d'abord à la Grande Bibliothèque, puis à l'occasion de la visite de quatre lieux du patrimoine religieux.

En ouverture, monsieur Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, a annoncé la création d'un comité de travail chargé d'établir des orientations pour l'attribution de statuts juridiques en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel pour les églises emblématiques du patrimoine religieux moderne, à l'échelle du Québec. La conférence d'ouverture a été prononcée par Mathieu Bock-Côté, sociologue, chroniqueur et auteur, qui a réclamé le droit d'habiter l'histoire.

La valorisation du patrimoine religieux a été abordée à travers des initiatives éducatives, d'entreprises et d'aménagements expérimentées par différentes instances : le Groupe Via le Monde, le Musée national des beaux-arts du Québec, la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec, la Fromagerie du presbytère, le Salon 1861, la Fondation Saint-Roch, l'arrondissement du Sud-Ouest de la Ville de Montréal, Espaces d'initiatives à l'église Saint-Charles de Limoilou et la Ville de Saint-Basile-le-Grand.

Par ailleurs, en plus du pavillon des Sœurs grises de l'Université Concordia où se tenait l'assemblée générale annuelle, les participants ont pu visiter le Salon 1861 (ancienne église Saint-Joseph), la Maison de Mère d'Youville ou encore St Jax Montréal (église anglicane Saint James the Apostle).

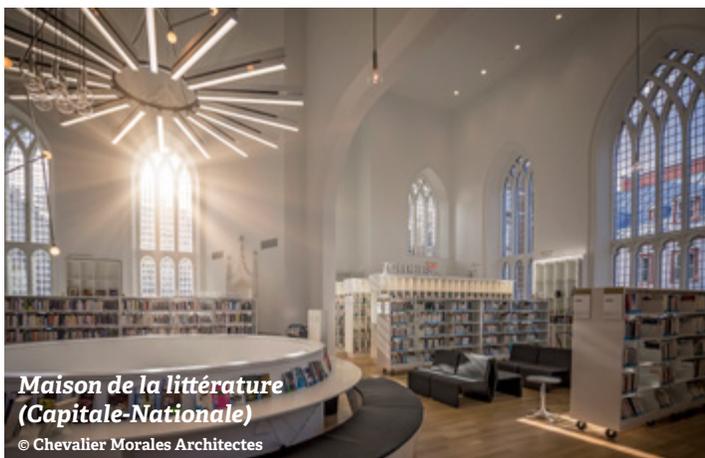
Prix d'excellence 2016

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a décerné ses Prix d'excellence 2016 à l'occasion du cinquième Forum sur le patrimoine religieux. Parmi les dix-huit dossiers de candidature, sept obtiennent un prix ou une mention spéciale du jury.



Dans la catégorie Restauration, le Prix d'excellence a été remis au diocèse de Nicolet pour le projet de restauration de l'orgue de la cathédrale Saint-Jean-Baptiste. Le jury a voulu souligner l'effort des propriétaires pour la requalification de cet instrument d'envergure et l'animation musicale développée depuis. Le jury a décerné une mention spéciale à la fabrique de la paroisse Saint-Étienne de Beaumont pour la qualité d'exécution de ce chantier de restauration.

Dans la catégorie Mise en valeur, le Prix d'excellence a été remis au projet Jardin de François réalisé par les Petites Franciscaines de Marie de Baie-Saint-Paul. Le projet s'est démarqué par sa force d'évocation, son processus d'élaboration et ses grandes qualités d'aménagement. Dans cette catégorie, le jury a aussi décerné deux mentions spéciales ex aequo pour souligner les qualités remarquables et originales de deux projets : le concours Les plus belles croix de chemin et les plus beaux calvaires du Québec, mené par la Corporation Les Amis du presbytère de l'Acadie, et l'exposition virtuelle *Histoire de la cathédrale et de l'archevêché de Sherbrooke*, par le Regroupement des archives du Séminaire et de l'Archidiocèse de Sherbrooke.



Dans la catégorie Réutilisation, la Ville de Québec a remporté le Prix d'excellence pour le projet d'aménagement de la Maison de la littérature dans l'ancien temple Wesley, un projet primé pour l'approche d'insertion des nouvelles composantes dans l'espace patrimonial et la vocation culturelle innovante développée. Le jury a remis une mention spéciale à la Corporation Mainbourg pour la transformation de l'ancienne église Sainte-Germaine-Cousin en salle communautaire et centre de la petite enfance, un projet exemplaire de persévérance en matière de réhabilitation de l'architecture moderne.

Le jury était composé de Josée Grandmont, Philippe Dubé et Marc-André Carignan. Le Conseil du patrimoine religieux du Québec tient par ailleurs à remercier les partenaires des Prix d'excellence, soit la Caisse centrale Desjardins, la Banque Nationale et la Caisse d'économie solidaire Desjardins.

Quatrième Journée des archives

Une centaine de participants de différentes régions du Québec se sont rassemblés sur le thème de l'accessibilité aux archives religieuses lors de la quatrième Journée des archives, tenue le 15 avril 2016 dans les salles de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Le comité des archives a pu compter sur plusieurs conférenciers et animateurs d'ateliers pour permettre de fructueux échanges sur les défis du droit et de la pratique : l'abbé François Sarrazin, Archevêché de Montréal; Denis Bérubé, conseiller, Association sur l'accès et sur la protection de l'information; Nancy Marrelli, archiviste émérite, Université Concordia; Theresa Rowat, directrice, Archives des jésuites au Canada à Montréal; Marie-Josée Morin, archiviste et coordonnatrice, Service des archives de la congrégation de Notre-Dame; Marie-Claude Béland, archiviste et responsable, Archives historiques de la congrégation des Sœurs de la Providence de Montréal; Mylène Laurendeau, directrice, Service des archives et des collections, Sœurs grises; et enfin, Marie-Andrée Fortier, spécialiste de la gestion documentaire et chargée de projet, Constello.

Le comité des archives dresse un bilan positif de l'événement et prévoit une cinquième édition en 2018.



De gauche à droite : Claude Morneau, vice-président des Éditions Ulysse; Caroline Tanguay, vice-présidente du Conseil du patrimoine religieux du Québec; Pierre Bellerose, vice-président de Tourisme Montréal; Siham Jamaa, auteure.

Guide Ulysse Montréal - Un patrimoine religieux à découvrir

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec, et plus particulièrement la Table de concertation de Montréal, a participé avec les Guides de voyage Ulysse et Tourisme Montréal à la publication d'un guide touristique spécialisé sur le patrimoine religieux de Montréal.

L'ouvrage est écrit par l'auteure Siham Jamaa, à qui l'on doit également le guide Ulysse *Sur les chemins spirituels et religieux du Québec* (2016). Il propose 11 circuits : l'ancienne ville; le centre-ville; à l'entour de la montagne; Westmount et Notre-Dame-de-Grâce; au pied du mont Royal; le canal de Lachine; l'âme francophone ouvrière; la boucle du West Island; cap sur la pointe de l'île; le nord de la ville et la Rive-Sud.

Grâce à ses circuits dans les divers quartiers de la ville, ce guide révèle les secrets d'un patrimoine d'une exceptionnelle richesse, sans égal en Amérique du Nord, qui fait de Montréal une destination de tourisme religieux de premier plan. S'adressant tout autant aux pèlerins dont le voyage est avant tout motivé par la foi qu'à ceux qui s'intéressent à l'architecture, aux arts et à l'histoire, ce guide met en lumière d'innombrables lieux de culte tels que des sanctuaires, des basiliques, des cathédrales, des églises et des temples de diverses confessions, sans oublier des cimetières. Tout en couleurs et agrémenté de magnifiques photos, il met en valeur la richesse du patrimoine religieux montréalais, qu'il soit ancien ou moderne. Il réserve aussi une place à des reconversions réussies d'édifices autrefois utilisés à des fins religieuses.

Revue Continuité - Églises modernes. Œuvres de pionniers



Église Saint-Luc (Saguenay-Lac-Saint-Jean)

© Conseil du patrimoine religieux du Québec (2003)



Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a participé à la rédaction d'un numéro du magazine Continuité sur les églises modernes. Le dossier intitulé *Églises modernes. Œuvres de pionniers* permet de réaliser que les églises modernes s'affirment comme des témoins cruciaux d'une période de grande croissance démographique, de renouveau liturgique et d'innovation architecturale. La banlieue se développait; l'Église souhaitait se rapprocher des fidèles. Les créateurs expérimentaient les formes et les matériaux, ce qui donnait parfois naissance à de véritables chefs-d'œuvre.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est concerné par les enjeux de conservation du patrimoine religieux moderne. En effet, il a effectué l'évaluation patrimoniale des bâtiments religieux construits entre 1945 et 1975 dans la foulée de l'Inventaire des lieux de culte du Québec. Il peut également, grâce à son programme d'aide financière à la restauration du patrimoine religieux, subventionner les travaux réalisés sur certaines églises modernes, qui sont nouvellement admissibles à ce programme.

Renouvellement de la politique culturelle du Québec

Le mémoire du Conseil du patrimoine religieux du Québec a été présenté le 16 juin 2016, à Val-Morin, dans le cadre de la consultation publique organisée par le ministère de la Culture et des Communications.

Depuis l'adoption de la politique culturelle du Québec, en 1992, la question du patrimoine religieux a changé. Elle s'impose désormais comme un enjeu majeur qui s'inscrit dans une problématique allant bien au-delà des questions de conservation pour se présenter véritablement comme un enjeu de société.

Par le dépôt de son mémoire, le Conseil du patrimoine religieux du Québec souhaite partager son expérience et son regard affûté par 20 ans d'implication en partenariat avec l'État québécois et les communautés locales. Il affirme la vision d'avenir de l'organisation, qui s'appuie sur un renforcement de ce partenariat et un redéploiement des ressources financières et professionnelles afin de soutenir non seulement la protection et la mise en valeur du patrimoine religieux, mais aussi sa prise en charge par les milieux.

Si le mémoire brosse un bilan positif du programme d'aide financière, il formule des préoccupations par rapport à la diminution de l'enveloppe accordée et à l'augmentation des besoins. De plus, la difficulté pour les communautés locales de prendre en charge des bâtiments jugés excédentaires est l'un des constats illustrant la nécessité d'investir des ressources afin que les milieux soient en mesure de préserver ce patrimoine profondément lié à l'identité culturelle du Québec.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a formulé, dans son mémoire, trois grandes recommandations, dans le but que la politique culturelle du Québec affirme la nécessité de :

Définir une stratégie d'intervention spécifique pour le patrimoine religieux en reconnaissant le patrimoine religieux comme un enjeu prioritaire en tant qu'héritage fondateur du Québec et ressource structurante dans le développement du Québec; en amorçant un réinvestissement de l'aide financière pour la restauration du patrimoine culturel à caractère religieux dans une vision de conservation préventive et en engageant le ministère de la Culture et des Communications dans l'élaboration et la coordination d'un plan d'action intégré en matière de patrimoine religieux avec les principaux acteurs concernés.

Renforcer le partenariat entre l'État et le Conseil du patrimoine religieux du Québec en le reconnaissant comme l'interlocuteur privilégié de l'État en matière de patrimoine religieux et l'instance la mieux habilitée à intervenir auprès des autorités locales, régionales et nationales et en lui confiant un mandat d'accompagnement des communautés locales dans les processus de prise en charge des édifices patrimoniaux à caractère religieux excédentaires ou en voie de l'être.

Poursuivre la responsabilisation des municipalités en matière de patrimoine religieux en encourageant les municipalités dans leurs initiatives de protection et de mise en valeur ainsi que dans l'élaboration de politiques intégrées d'intervention en patrimoine religieux, en intégrant des objectifs spécifiques au patrimoine religieux dans les ententes de développement culturel avec les municipalités; en encourageant l'instauration de mécanismes d'évaluation des besoins immobiliers du secteur municipal en fonction des édifices patrimoniaux à caractère religieux excédentaires et en créant des incitatifs pour faciliter l'acquisition d'édifices religieux excédentaires dans les secteurs de la culture, de l'économie sociale, de l'entraide, de la vie associative et communautaire.

Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Montréal)

© Georges Bossé et Nicholas Bertrand





Église Saint-Henri-de-Mascouche (Lanaudière)

© Journal La Revue

AIDE FINANCIÈRE POUR LA PROTECTION, LA TRANSMISSION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE RELIGIEUX QUÉBÉCOIS



Église Saint-Prospère (Mauricie)

De gauche à droite : Pierre-Michel Auger, député de Champlain; Michel Groleau, maire de Saint-Prospère; Louis-Marie Thériault, président de la Fabrique de Saint-Prospère; Mgr Martin Veillette, ancien évêque de Trois-Rivières.

© Ministère de la Culture et des Communications

Le 2 décembre 2015, le Conseil des ministres a autorisé l'octroi d'une aide financière de 30 M\$ au Conseil du patrimoine religieux du Québec, soit 10 M\$ pour chacun des exercices financiers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018. Pour l'année 2016-2017, cette somme permettra la réalisation de 55 projets de restauration, soutenant du même coup des communautés qui se mobilisent pour prendre en charge leur patrimoine culturel à caractère religieux. De ces 55 projets, 49 touchent la restauration d'édifices, 5 concernent la restauration d'œuvres d'art et 1 vise la restauration d'un orgue à tuyaux.

Par ailleurs, dans le cadre de cette nouvelle entente entre le Conseil du patrimoine religieux du Québec et le ministère de la Culture et des Communications, 40 églises construites entre 1945 et 1975 sont désormais admissibles au programme d'aide financière. Il s'agit de celles qui se sont vu attribuer une cote d'évaluation patrimoniale déclarée incontournable (A). Voilà l'occasion de mettre en valeur ce patrimoine exceptionnel et méconnu et de mobiliser les communautés concernées pour relever les nouveaux défis qu'il pose.

Un comité de coordination, composé de trois représentants du Conseil du patrimoine religieux du Québec et de trois représentants du ministère de la Culture et des Communications, assure la mise en œuvre et le suivi de cette entente.



Maison de mère d'Youville (Montréal)

De gauche à droite : Jocelyn Groulx, directeur du Conseil du patrimoine religieux du Québec; sœur Aurore Larkin, supérieure générale de la congrégation des Sœurs grises de Montréal; Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française.

© Ministère de la Culture et des Communications

Toutes les demandes d'aide financière sont traitées en conformité avec le processus de gestion établi par le comité de coordination. Elles doivent être soumises à l'aide d'un formulaire prévu et fourni à cet effet et être accompagnées d'un carnet de santé de l'immeuble. La sélection des nouveaux projets est faite en fonction des critères de priorité suivants :

- intervenir sur les biens immobiliers qui sont protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou dont la valeur patrimoniale a été déclarée incontournable (A), exceptionnelle (B) ou supérieure (C) selon l'évaluation réalisée dans chacune des régions;
- soutenir les projets de restauration dont les travaux concernent soit le gros œuvre (fondations, structure, toiture, maçonnerie, etc.), soit l'installation ou la mise aux normes de systèmes de sécurité;
- s'assurer de la participation financière du promoteur.

Les projets de restauration doivent être amorcés au plus tard un an après l'annonce de l'aide financière et se terminer dans les 24 mois après le début des travaux.

Dans tous les cas, les projets subventionnés sont soumis à un processus de vérification interne pour s'assurer du respect des règles administratives et de la conformité des réclamations et du versement des subventions.

Chaque année, le Conseil, en collaboration avec les tables de concertation régionales, met à jour un plan triennal d'immobilisations comprenant les demandes d'aide financière pour les trois prochaines années.

Au cours de la dernière année, l'équipe du Conseil du patrimoine religieux du Québec a offert des services-conseils pour une centaine de projets de restauration d'édifices religieux patrimoniaux, de biens mobiliers et d'orgues soutenus financièrement par la mesure. L'action du Conseil a permis de restaurer plusieurs bijoux du patrimoine québécois, dont voici quelques exemples.

Église Saint-George de Saint-Georges-de-Clarenceville (Montérégie)

Restauration des murs extérieurs et du clocher

Construite par la communauté loyaliste entre 1818 et 1820, l'église Saint-George, située à la croisée des chemins dans le village de Saint-Georges-de-Clarenceville, est considérée comme l'église protestante ayant le plus d'ornementation au Québec. Cet immeuble patrimonial a été classé par le ministère de la Culture et des Communications en 1983.



Église Saint-George avant la restauration

© Conseil du patrimoine religieux du Québec (2003)



Église Saint-George après la restauration

© Paule Boutin Architecte

Le projet de restauration des murs extérieurs et du clocher de l'église, nécessaire en raison de l'écaillage généralisé de la peinture, a nécessité la réparation, le décapage et la peinture du parement en déclin de bois et de tous les éléments décoratifs de bois du clocher, des réparations à la structure de bois du clocher, la réfection de la toiture métallique du sommet du clocher ainsi que la peinture du toit de la nef. Les travaux ont été effectués en deux phases selon les plans et devis réalisés par l'architecte Paule Boutin. La restauration de tous les murs extérieurs et de la lanterne du clocher, jusqu'au niveau de la corniche ceinturant sa toiture, ainsi que la réparation de deux colonnes structurales du clocher ont d'abord été effectuées en 2015. La deuxième phase, réalisée en 2017, a compris la restauration du sommet du clocher, des réparations à sa structure, la réfection de sa toiture et la peinture du toit de la nef.

L'extérieur de l'église avait antérieurement été décapé et repeint entièrement en blanc. En se basant sur diverses sources, il a été possible de choisir des couleurs de peinture qui ont permis de rendre à l'église son apparence de la fin du 19^e siècle.

Église Saint-Romuald de Lévis (Chaudière-Appalaches)

Restauration du décor de la voûte centrale

Le décor de la voûte de la nef centrale de l'église Saint-Romuald fait environ 14 m sur 47 m. Il illustre différentes scènes de la vie du saint patron de l'église, fondateur de l'ordre monastique des camaldules – branche autonome de l'ordre de Saint-Benoît –, de son entrée au monastère jusqu'à sa mort, survenue en 1027. Peint dans un camaïeu de rouge brique, il est réalisé à la détrempe et à l'huile sur un enduit de chaux en 1868 et en 1869 par Wilhelm Lamprecht et Josef Lang, artistes allemands rattachés au mouvement nazaréen. Ces derniers venaient d'arriver aux États-Unis lorsque les Bénédictins de New York les recommandèrent à Pierre-Télesphore Sax, premier curé de la paroisse Saint-Romuald et dont le père était d'origine américaine, pour la décoration de l'église construite 10 ans plus tôt selon les plans de l'architecte Charles Baillaigé.

Ce décor figure parmi les rares de ce type à subsister tant au Canada qu'aux États-Unis et est l'un des premiers à orner une église du Québec. Bientôt âgé de 150 ans, recouvert d'une saleté de surface noirâtre et, à plusieurs endroits, marqué par de l'écaillage, des fissures, des repeints et des cernes et coulures dus à d'anciennes infiltrations d'eau, son besoin de restauration devient criant. La fabrique entreprend alors un chantier d'envergure qui, orchestré par la firme Anne Carrier Architecture, est réalisé en 2016 par l'intervention de différents experts restaurateurs du Centre de conservation du Québec. Des échafaudages sont alors installés et de nombreuses précautions sont prises pour protéger les éléments en place, notamment l'orgue et la chaire.



Entrée de Romuald au monastère
Avant traitement (en haut) et après traitement (en bas)
© Centre de conservation du Québec



Intérieur de l'église Saint-Romuald
© Conseil du patrimoine religieux du Québec (2003)

RESTAURATION DU PATRIMOINE CULTUREL À CARACTÈRE RELIGIEUX - PROJETS 2016-2017

Région administrative	Édifice	Municipalité	Subvention	Description des travaux
Bas-Saint-Laurent	Église Sainte-Luce	Sainte-Luce	81 600 \$	Restauration de la maçonnerie et de la fenestration de la façade principale.
Bas-Saint-Laurent	Église Little Metis Presbyterian Church	Métis-sur-Mer	206 250 \$	Restauration de la toiture, du revêtement extérieur en bois, des fenêtres, des portes et du clocher.
Bas-Saint-Laurent			287 850 \$	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église Sacré-Cœur	Saguenay	233 934 \$	Restauration de la toiture de la nef et de la sacristie.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église Notre-Dame de Laterrière	Saguenay	82 654 \$	Restauration des finis intérieurs suite à des infiltrations d'eau de la toiture.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chapelle de l'Oratoire-Saint-Joseph	Saguenay	192 950 \$	Restauration de la toiture de la chapelle.
Saguenay-Lac-Saint-Jean			509 538 \$	
Capitale-Nationale	Cathédrale Notre-Dame	Québec	1 000 000 \$	Restauration des finis intérieurs.
Capitale-Nationale	Église Notre-Dame-des-Victoires	Québec	230 682 \$	Restauration de la maçonnerie, du parvis, des fenêtres et des finis intérieurs.
Capitale-Nationale	Église Sainte-Famille	Île-d'Orléans	237 662 \$	Restauration de la toiture et du revêtement extérieur en bois. Consolidation structurale.
Capitale-Nationale			1 468 344 \$	
Mauricie	Mausolée des Évêques	Trois-Rivières	136 442 \$	Restauration du mausolée des Évêques.
Mauricie	Église Notre-Dame-de-la-Présentation	Shawinigan-Sud	12 399 \$	Expertise pour la stabilisation du taux d'humidité.
Mauricie	Église Sainte-Anne	Sainte-Anne-de-la-Pérade	179 040 \$	Restauration des clochers. Consolidation des toiles marouflées de la voûte.
Mauricie	Église Saint-Maurice	Saint-Maurice	375 000 \$	Reconstruction en sous-cœvre des fondations.
Mauricie			702 881 \$	
Estrie	Cathédrale Saint-Michel	Sherbrooke	154 725 \$	Reconstruction de la rampe d'accès universel.
Estrie	Église Saint-Jean-Baptiste	Sherbrooke	150 000 \$	Restauration de la maçonnerie, du parvis et des rosaces.
Estrie	Église Saint-Georges-de-Windsor	Saint-Georges-de-Windsor	150 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Estrie	Église Church of the Advent	Sherbrooke	150 000 \$	Restauration de la toiture, du revêtement extérieur en bois et des fenêtres.
Estrie	Couvent Mont Saint-Patrice	Richmond	93 471 \$	Restauration de la maçonnerie.
Estrie			698 196 \$	
Montréal	Cathédrale Christ Church	Montréal	1 000 000 \$	Restauration de la flèche du clocher.
Montréal	Église Saint-James United	Montréal	425 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Montréal	Maison de mère d'Youville (ancien Hôpital général de Montréal)	Montréal	552 500 \$	Restauration de la maçonnerie des vestiges de la chapelle et de l'ancienne sacristie.
Montréal	Grand Séminaire de Montréal	Montréal	114 923 \$	Restauration partielle de la toiture et de la maçonnerie.
Montréal	Église Notre-Dame-du-Bel-Amour	Montréal	107 264 \$	Restauration de la toiture. Installation d'un système de détection incendie.
Montréal			2 199 687 \$	
Outaouais	Église Saint-Paul	Shawville	18 750 \$	Restauration du clocher. Enlèvement d'amiante.
Outaouais	Église Christ Church	Gatineau	71 306 \$	Restauration des vitraux.
Outaouais	Église Saint-Alphonse-de-Liguori	L'Isle-aux-Allumettes	150 000 \$	Restauration de la maçonnerie, du parvis et des portes.
Outaouais	Église Saint-François-de-Sales	Gatineau	75 000 \$	Restauration de la fenestration.
Outaouais			315 056 \$	
Abitibi-Témiscamingue	Cathédrale Sainte-Thérèse-d'Avila	Amos	270 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Abitibi-Témiscamingue			270 000 \$	
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Église Sainte-Anne-des-Monts	Sainte-Anne-des-Monts	192 818 \$	Restauration de la toiture.

Région administrative	Édifice	Municipalité	Subvention	Description des travaux
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Église Saint-James	Port-Daniel	167 142 \$	Restauration de la toiture et du revêtement extérieur en bois.
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine			359 960 \$	
Chaudière-Appalaches	Église Notre-Dame-de-la-Victoire	Lévis	317 834 \$	Restauration de la fenestration et de la maçonnerie.
Chaudière-Appalaches	Église Notre-Dame-de-Bonsecours	L'Islet	155 607 \$	Restauration des portes, des fenêtres et des boiseries extérieures.
Chaudière-Appalaches	Église Saint-Antoine-de-Padoue	Saint-Antoine-de-Tilly	113 430 \$	Restauration de la maçonnerie et de la toiture.
Chaudière-Appalaches	Église Saint-Romuald	Lévis	51 000 \$	Remplacement des valves et des têtes de gicleurs.
Chaudière-Appalaches	Presbytère Saint-Joseph	Saint-Joseph-de-Beauce	245 262 \$	Installation de gicleurs. Restauration des finis intérieurs.
Chaudière-Appalaches			883 133 \$	
Laval	Église Sainte-Rose-de-Lima	Laval	251 378 \$	Restauration de la maçonnerie détériorée au niveau des fondations.
Laval			251 378 \$	
Lanaudière	Église La Purification-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie	Repentigny	439 452 \$	Restauration des fondations des tours des clochers et de la façade principale. Restauration de la toiture.
Lanaudière			439 452 \$	
Laurentides	Église de l'Annonciation	Oka	123 281 \$	Restauration de la fenestration.
Laurentides			123 281 \$	
Montérégie	Église Christ Church	Sorel-Tracy	170 000 \$	Consolidation de la structure du plancher.
Montérégie	Église Saint-George	Saint-Georges-de-Clarenceville	88 624 \$	Restauration du clocher et de la toiture.
Montérégie	Église Saint-Mathias	Saint-Mathias-sur-Richelieu	11 900 \$	Restauration des fenêtres et des portes.
Montérégie	Église La-Présentation-de-la-Sainte-Vierge	La Présentation	25 500 \$	Restauration des allèges de fenêtres de pierre et de l'encadrement de pierre des portes extérieures.
Montérégie	Église Saint-Michel	Vaudreuil-Dorion	46 750 \$	Restauration du parvis.
Montérégie	Église Sainte-Jeanne-de-Chantal	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	33 830 \$	Travaux d'étanchéité du mur de fondation.
Montérégie	Église Saint-Joachim	Châteauguay	198 237 \$	Restauration de la maçonnerie et des portes.
Montérégie	Église Saint-Denis	Saint-Denis-sur-Richelieu	63 750 \$	Restauration de la fenestration.
Montérégie	Cathédrale Saint-Hyacinthe-le-Confesseur	Saint-Hyacinthe	210 000 \$	Restauration des toitures de la nef, des transepts et des bas-côtés.
Montérégie	Basilique Cathédrale Sainte-Cécile	Salaberry-de-Valleyfield	210 000 \$	Restauration de la maçonnerie des clochers.
Montérégie	Cathédrale Saint-Jean-l'Évangéliste	Saint-Jean-sur-Richelieu	270 000 \$	Restauration de la toiture, de la maçonnerie et de la fenestration.
Montérégie			1 328 591 \$	
Centre-du-Québec	Cathédrale Saint-Jean-Baptiste	Nicolet	31 409 \$	Expertise de la toiture.
Centre-du-Québec			31 409 \$	
Volet 1 - Immobilier			9 868 756 \$	
Montérégie	Mission Saint-François-Xavier	Kahnawake	27 276 \$	Restauration des tableaux Immaculée Conception et Saint-Louis roi de France
Capitale-Nationale	Église Saint-Roch	Québec	30 573 \$	Restauration du tableau <i>Apparition de la Vierge et de l'Enfant-Jésus à Saint Antoine</i> de Simon Vouet
Chaudière-Appalaches	Église Saint-Roch	Saint-Roch-des-Aulnaies	16 498 \$	Restauration de la sculpture de Saint Roch
Chaudière-Appalaches	Chapelle Sainte-Anne	Sainte-Marie	2 941 \$	Restauration du tableau <i>Sainte Anne secourant les naufragés</i> d'Antoine Plamondon
Capitale-Nationale	Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec	Québec	5 990 \$	Restauration du tableau <i>Abbé Louis-Joseph Desjardins</i> de Louis Dulongpré
Estrie	Église Sainte-Edwidge	Sainte-Edwidge-de-Clifton	47 966 \$	Restauration de l'orgue Casavant, Opus 684
Volet 2 - Œuvres d'art et orgues			131 244 \$	
Total 2016-2017			10 000 000 \$	

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil du patrimoine religieux du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil du patrimoine religieux du Québec au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Deloitte S.E.N.C.R.L. (s.r.l.)¹

Le 31 août 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Conseil du patrimoine religieux du Québec
État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2017

	2017				2016	
	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Aide financière – Volets I et II	500 000	—	11 699 241	—	12 199 241	12 147 207
Intérêts (incluant la subvention pour les intérêts sur la dette)	633	—	5 278 662	—	5 279 295	5 712 844
Conférences régionales	—	—	13 160	—	13 160	37 078
Contribution du Fonds du patrimoine religieux du Québec	5 000	—	—	—	5 000	5 000
Autres	21 415	—	—	—	21 415	26 417
	527 048	—	16 991 063	—	17 518 111	17 928 546
Charges						
Aide financière – Volets I et II	—	—	11 699 241	—	11 699 241	11 647 207
Intérêts sur la dette	—	—	5 278 662	—	5 278 662	5 712 179
Conférences régionales	—	—	13 133	—	13 133	25 378
Table de Montréal	—	14 311	—	—	14 311	13 610
Salaires – Administration	319 203	—	—	—	319 203	317 778
Honoraires	71 088	—	—	—	71 088	85 296
Frais de déplacement et de représentation	29 621	—	—	—	29 621	29 547
Loyer	28 433	—	—	—	28 433	28 243
Frais de bureau	16 639	—	—	—	16 639	19 813
Promotion	9 086	—	—	—	9 086	29 695
Imprimerie et photocopies	5 976	—	—	—	5 976	4 608
Assurances	5 754	—	—	—	5 754	6 215
Communications	5 153	—	—	—	5 153	4 195
Amortissement des immobilisations	—	—	—	3 945	3 945	3 885
Autres	1 969	—	—	—	1 969	292
	492 922	14 311	16 991 036	3 945	17 502 214	17 927 941
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	34 126	(14 311)	27	(3 945)	15 897	605

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil du patrimoine religieux du Québec
État de l'évolution des soldes de fonds
 Exercice terminé le 31 mars 2017

	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2015	62 201	103 408	—	15 837	181 446
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	6 400	(13 610)	11 700	(3 885)*	605
Virement interfonds	11 700	—	(11 700)	—	—
Solde au 31 mars 2016	80 301	89 798	—	11 952	182 051
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	34 126	(14 311)	27	(3 945)*	15 897
Virement interfonds	27	—	(27)	—	—
Acquisition d'immobilisations	(6 969)	—	—	6 969	—
Solde au 31 mars 2017	107 485	75 487	—	14 976	197 948

* Représenté par l'amortissement des immobilisations

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil du patrimoine religieux du Québec
État de la situation financière
 au 31 mars 2017

	2017					2016
	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total	Total
Notes	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif						
A court terme						
Encaisse	444 453	74 114	7 320 247	—	7 838 814	6 049 391
Intérêts à recevoir	—	—	1 256 241	—	1 256 241	1 344 637
Somme à recevoir du fonds d'administration générale	—	1 373*	—	—	—	—
Somme à recevoir des fonds exclusifs à l'île de Montréal	126 080*	—	—	—	—	—
Créances	10 204	—	15 850 205	—	15 860 409	17 861 912
Tranche à court terme des subventions à recevoir	—	—	41 625 823	—	41 625 823	37 107 241
	580 737	75 487	66 052 516	—	66 581 287	62 363 181
Subventions à recevoir	—	—	120 870 816	—	120 870 816	128 209 312
Immobilisations	—	—	—	14 976	14 976	11 952
	580 737	75 487	186 923 332	14 976	187 467 079	190 584 445
Passif						
A court terme						
Créiteurs et charges à payer	51 131	—	—	—	51 131	60 549
Intérêts sur la dette	—	—	1 256 241	—	1 256 241	1 344 637
Somme à payer au fonds d'administration générale	—	—	126 080*	—	—	—
Somme à payer aux fonds exclusifs à l'île de Montréal	1 373*	—	—	—	—	—
Somme à payer au Fonds du patrimoine religieux du Québec	1 440	—	—	—	1 440	—
Aide financière reportée	419 308	—	19 071 262	—	19 490 570	21 667 582
Tranche à court terme de la dette	—	—	41 625 823	—	41 625 823	37 107 241
	473 252	—	62 079 406	—	62 425 205	60 180 009
Apports reportés	—	—	3 973 110	—	3 973 110	2 013 073
Dette	—	—	120 870 816	—	120 870 816	128 209 312
	473 252	—	186 923 332	—	187 269 131	190 402 394
Soldes de fonds						
Grevés d'affectations d'origine interne	—	75 487	—	—	75 487	89 798
Non grevés d'affectations	107 485	—	—	—	107 485	80 301
Investis en immobilisations	—	—	—	14 976	14 976	11 952
	107 485	75 487	—	14 976	197 948	182 051
	580 737	75 487	186 923 332	14 976	187 467 079	190 584 445

* Ces éléments, qui ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités d'encaissement ou de remboursement, ne sont pas présentés dans la colonne « Total » étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Conseil du patrimoine religieux du Québec
État des flux de trésorerie
 Exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	15 897	605
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations	3 945	3 885
	19 842	4 490
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement et des subventions à recevoir		
Intérêts à recevoir	88 396	97 910
Créances	2 001 503	2 004 781
Subventions à recevoir	(12 000 000)	(12 000 000)
Créditeurs et charges à payer	(9 418)	(1 167)
Intérêts sur la dette	(88 396)	(97 910)
Somme à payer au Fonds du patrimoine religieux du Québec	1 440	—
Aide financière reportée	(2 177 012)	(2 234 690)
Apports reportés	1 960 037	2 013 073
	(10 203 608)	(10 213 513)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(6 969)	—
Activités de financement		
Encaissement de subventions	14 819 914	14 081 248
Augmentation de la dette	12 000 000	12 000 000
Remboursement de la dette	(14 819 914)	(14 081 248)
	12 000 000	12 000 000
Augmentation nette de l'encaisse	1 789 423	1 786 487
Encaisse au début	6 049 391	4 262 904
Encaisse à la fin	7 838 814	6 049 391

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec (le « Conseil »), constitué le 13 juillet 1995 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), est reconnu comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission du Conseil est d'assurer la restauration, l'entretien préventif et la mise en valeur des lieux de culte, des dépendances et des objets religieux patrimoniaux.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Le Conseil présente ses informations financières par fonds et applique la méthode du report pour la constatation des apports.

i) Fonds d'administration générale

Le fonds d'administration générale regroupe les ressources utilisées pour les activités courantes du Conseil.

ii) Fonds exclusifs à l'île de Montréal

Les fonds exclusifs à l'île de Montréal présentent les produits et les charges affectés par le Conseil exclusivement à des projets sur l'île de Montréal.

iii) Fonds affectés

Les fonds affectés sont constitués principalement de sommes empruntées et cautionnées par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (le « Ministère ») et de subventions d'autres organismes. L'utilisation des fonds affectés est régie par les conditions énoncées dans les protocoles d'entente intervenus entre le Conseil, le Ministère et les différents organismes.

iv) Fonds investis en immobilisations

Les fonds investis en immobilisations présentent les immobilisations ainsi que l'amortissement de ces dernières.

Constatation des apports

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes d'amortissement, sur la durée et au taux annuel suivants :

Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

2. Méthodes comptables (suite)

Services rendus par les bénévoles

Le Conseil a pour politique de ne pas comptabiliser aux états financiers la valeur des services rendus sans restriction par les bénévoles, en raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers, à l'exception de la somme à payer à une partie liée, sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le Conseil devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, le Conseil comptabilise à l'état des résultats une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Créances

	2017			2016
	Fonds d'administration générale	Fonds affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Aide financière	—	15 850 205	15 850 205	17 850 205
Autres	10 204	—	10 204	11 707
	10 204	15 850 205	15 860 409	17 861 912

4. Subventions à recevoir

Les subventions du Ministère, échéant entre mai 2017 et février 2022 (entre avril 2016 et février 2021 au 31 mars 2016), portent intérêt à des taux variant de 2,37 % à 3,93 % (2,52 % à 4,49 % au 31 mars 2016).

Les versements en capital sont encaissables dans les délais suivants :

\$

2018	41 625 823
2019	36 766 885
2020	33 368 794
2021	27 275 623
2022	23 459 514

5. Immobilisations

	2017			2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	42 628	34 278	8 350	10 438
Matériel informatique	60 530	53 904	6 626	1 514
	103 158	88 182	14 976	11 952

6. Aide financière reportée

L'aide financière reportée représente des sommes reçues et destinées à couvrir les charges de projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde de l'aide financière reportée sont les suivantes :

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début	21 667 582	23 902 272
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	648 106	520 068
Plus : montant inclus dans les créances	9 500 000	9 500 000
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(12 199 241)	(12 154 207)
Moins : autre ajustement	(125 877)	(100 551)
Solde à la fin	19 490 570	21 667 582

Conseil du patrimoine religieux du Québec
Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2017

7. Dette

	2017	2016
	\$	\$
Emprunts bancaires échus en 2016 et portant intérêt à des taux variant de 3,38 % à 4,49 %	—	15 437 374
Emprunts bancaires échéant en 2017 et portant intérêt à des taux variant de 3,07 % à 3,37 % (3,07 % à 3,62 % en 2016)	20 308 329	32 303 540
Emprunts bancaires échéant en 2018 et portant intérêt à des taux variant de 2,96 % à 3,81 % (2,96 % à 3,81 % en 2016)	34 989 493	38 069 167
Emprunts bancaires échéant en 2019 et portant intérêt à des taux variant de 2,93 % à 3,31 % (2,93 % à 3,31 % en 2016)	35 964 863	39 348 001
Emprunts bancaires échéant en 2020 et portant intérêt à des taux variant de 2,52 % à 3,92 % (2,52 % à 3,92 % en 2016)	27 754 000	30 271 061
Emprunts bancaires échéant en 2021 et portant intérêt à des taux variant de 2,37 % à 3,87 % (2,72 % à 3,87 % en 2016)	30 676 189	9 887 410
Emprunts bancaires échéant en 2022 et portant intérêt à des taux variant de 2,71 % à 3,93 %	12 803 765	—
	162 496 639	165 316 553
Tranche à court terme	41 625 823	37 107 241
	120 870 816	128 209 312

Ces emprunts sont garantis par une hypothèque sur l'encaisse, les créances, les droits, les titres et les intérêts du Conseil selon les termes d'un protocole d'entente intervenu avec le Ministère le 19 octobre 1995 et amendé le 8 août 2001. Ces emprunts sont financés par les subventions à recevoir du même montant.

Les versements en capital de la dette pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

	Sommes exigibles	Tranche des sommes exigibles devant être refinancées
	\$	\$
2018	41 625 823	27 019 770
2019	36 766 885	25 184 007
2020	33 368 794	24 606 366
2021	27 275 623	21 703 445
2022	23 459 514	21 288 908

8. Apports reportés

Les apports reportés représentent des sommes reçues par le Conseil devant être réservées, à la demande des créanciers, afin de couvrir toute perte éventuelle.

9. Instruments financiers

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, le Conseil est exposé au risque suivant lié à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de taux d'intérêt

Les subventions à recevoir et la dette portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, les risques de trésorerie sont minimes.

10. Organisme contrôlé non consolidé

Le Conseil contrôle le Fonds du patrimoine religieux du Québec (l'« Organisme »). Au 31 mars 2017, l'Organisme détient des actifs de 142 662 \$ (137 778 \$ au 31 mars 2016) et des actifs nets non affectés de 142 662 \$ (137 778 \$ au 31 mars 2016). Les produits de l'exercice terminé le 31 mars 2017 sont de 9 884 \$ (5 988 \$ en 2016) et les charges sont de 5 000 \$ (5 000 \$ en 2016). Les charges correspondent aux contributions versées au Conseil.

Les transactions effectuées entre le Conseil et l'Organisme ainsi que les éléments d'actif et de passif qui y sont liés sont présentés distinctement dans les états financiers ou dans les notes complémentaires aux états financiers. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

RÉDACTION

Jocelyn Groulx

Andréanne Jalbert-Laramée

Johanne Picard

PHOTO DE LA PAGE COUVERTURE

Maison de la littérature (Capitale-Nationale)

© Chevalier Morales Architectes

Église Saint-Isidore (Montérégie)

© Paule Boutin Architecte

Calvaire Albert-Mondou (Montérégie)

© Gérard Arbour

Statue Notre-Dame-Auxiliatrice (Montréal)

© Musée Marguerite-Bourgeoys

RÉVISION LINGUISTIQUE

Oculus Révision

RÉALISATION GRAPHIQUE

Nancy Pomerleau, Siamois graphisme



Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

100, rue Sherbrooke Est, bureau 3300
Montréal (Québec) H2X 1C3

Téléphone : 514 931-4701 • 1 866 580-4701
Télécopieur : 514 931-4428

conseil@patrimoine-religieux.qc.ca
patrimoine-religieux.qc.ca